

Commune de MONTRACOL

DEPARTEMENT DE L'AIN

MODIFICATION N°1

Conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme



Dossier de notification aux personnes publiques associées

PLU approuvé le 11 septembre 2012

Modification prescrite par un arrêté en date du 13 juin 2017

Vu pour être annexé à la délibération
approuvant la modification N°1 en date
du

Le Maire,

Commune de MONTRACOL
Modification N°1 du PLU
Bordereau des pièces

Pièce N°1

1 – Additif au rapport de présentation, *ayant vocation à compléter le rapport de présentation du PLU approuvé le 11 septembre 2012.*

Pièce N°2

2 – Additif aux orientations d'aménagement, *ayant vocation à être intégré au cahier 2b des Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU approuvé le 11 septembre 2012.*

Pièce N°3

3 – Règlement extrait présentant les zones pour lesquelles sont proposées des modifications, *ayant vocation à être intégré au règlement du PLU approuvé le 11 septembre 2012.*